

Nuisances aériennes dans le Sud-Vienne : le commandant de la base de Cognac s'explique

Publié le 20-08-2023 à 15:29 | Mis à jour le 20-08-2023 à 23:19



Les nouveaux Pilatus de la base de Cognac.

© (Photo base aérienne 709 de Cognac-Châteaubernard)

Face aux protestations, qu'il affirme en diminution, le colonel Thierry Kessler-Rachel reste ferme : « Moi, j'apporte une armée de l'Air au rendez-vous. »

Alors que l'activité de la base opérationnelle 709 de Cognac-Châteaubernard (Charente) n'a jamais été aussi soutenue, son commandant, [le colonel Thierry Kessler-Rachel](#), affirme que les protestations iraient plutôt décroissant. Et que les nuisances sonores de ses avions, qu'il ne nie pas, diminuent.

« On vole beaucoup, c'est vrai, mais on prend des mesures, assure l'officier. Et [le PC 21](#) vole plus haut que son prédécesseur. Donc, on l'entend moins. » Autant dire que, dans cette histoire de nuisances sonores, autorités militaires et habitants des zones concernées par les survols se livrent à un magnifique dialogue de sourds !

Voler plus haut ?

Quand on lui demande s'il existe des solutions pour limiter les nuisances, le colonel Kessler-Rachel s'en tient à une réponse toute militaire qui pourrait se résumer en deux points : primo, il respecte les contraintes qui lui sont imposées ; secundo, la tranquillité des gens au sol n'est pas sa principale préoccupation : « J'apporte une armée de l'Air au rendez-vous. »

Le député du Sud-Vienne Pascal Lecamp (MoDem), à son retour de vacances, va proposer au commandant de la base de relever encore la hauteur de réalisation des exercices de façon que les nuisances sonores passent définitivement en dessous des seuils tolérables. On connaît déjà la réponse : pour pouvoir s'entraîner correctement, les élèves pilotes doivent aussi mener des missions à basse altitude.

La « dilution » des survols serait-elle la solution ?

La meilleure solution serait sans doute une « dilution » des survols, de façon à réduire la gêne à quelques passages par semaine et par secteur.

L'armée de l'Air réclame d'ailleurs, en vain pour le moment, l'extension de sa zone de survol, actuellement limitée à 13.000 km² sur six départements entre l'Atlantique et Limoges et entre Thouars et Angoulême, desquels est exclue une large bande sur l'axe Bordeaux-Paris.

Mieux répartir les vols

Faute d'obtenir rapidement une telle extension, dont rien ne dit qu'elle aboutirait à une amélioration de la situation au sol, on aimerait sans doute que sur la zone actuelle, les entraînements soient un peu mieux répartis, le nombre de survols pouvant varier de un à quarante d'un secteur à l'autre.

Là encore, le colonel met en avant les contraintes liées au trafic aérien, à la nécessité de n'être pas trop loin d'un aéroport de déroutement (pour Charroux, on ne voit pas bien où...) pour ne rien changer à l'existant. Les victimes des nuisances n'ont pas fini de pétitionner.